



La négociation annuelle sur les salaires a débuté et on ne peut pas dire sous les meilleurs hospices pour les salariés d'ASF. Les propositions de la Direction n'étant absolument pas à la hauteur de l'attente des salariés, et sans une mobilisation massive de ces derniers, l'augmentation générale sera encore au rabais comme les années précédentes et ne comblera même pas l'inflation.

**En conséquence, le syndicat CGT ASF a déposé un préavis de grève pour la journée du 5 février 2019 :**

**Ce préavis débutera le lundi 4 février 2019  
20h et se terminera mercredi 6 février 6h**

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise, avec les revendications suivantes :

- **une augmentation générale pour tous les salariés à la hauteur de la très bonne santé financière d'ASF soit 100€ bruts/mois sur 13 mois**
  - Pour une augmentation du pouvoir d'achat :
- **Retour à la gratuité totale des péages pour les salariés, retraités et futurs embauchés**
  - **Arrêt de la perte des acquis sociaux**
  - **Revalorisation des taux de rémunération des heures d'astreintes et d'interventions sans chantage à la dénonciation des conventions d'entreprise**
  - **Augmentation des indemnités d'éloignement et kilométriques**
- Remplacement de tous les départs des salariés par des embauches extérieures en CDI
  - Aménagement des fins de carrières pour les métiers pénibles et/ou dangereux, par des départs anticipés à organiser dans une nouvelle convention d'entreprise

